



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_17-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance :

Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/17

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	29
VOTANTS :	33

Objet : Projet de création d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire de la Plaine Dijonnaise

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019, validant la démarche de Convention Territoriale Globale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2019, validant les axes et orientations de la Convention Territoriale Globale, et autorisant le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Côte-d'Or pour la période de 2020 à 2023,

Vu la Convention Territoriale Globale signée le février 2020 entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Caisse d'Allocation Familiales de la Côte-d'Or,

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que le projet d'épicerie sociale sur le territoire de la Plaine Dijonnaise date de plusieurs années, avant d'être repris en 2019 dans les ateliers et groupes de travail pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le projet a été retenu dans le plan d'actions de la CTG, signée début 2020.

Les constats et éléments majeurs issus des diagnostics CTG de 2019 sont les suivants :

- L'aide alimentaire est indispensable en complément des minimas sociaux, pour subvenir aux besoins de première nécessité. En outre, l'augmentation des dépenses de logement et d'énergie a impacté le budget des ménages à faibles revenus, qui ont de plus en plus de difficultés à subvenir à leur besoins alimentaires,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Les travailleurs sociaux et associations caritatives du territoire ont le constat unanime de l'augmentation des demandes d'aide alimentaire. Par ailleurs, les actions ne sont pas bien coordonnées sur le territoire et les produits disponibles ne sont pas toujours adaptés aux différents besoins (régimes, équilibre alimentaire, alimentation pour les nourrissons, produits d'hygiène, produits frais...),
- Les personnes retraitées et certains travailleurs pauvres sont réticents pour solliciter les associations caritatives,
- L'exclusion économique s'accompagne souvent d'isolement social, de fragilité morale ou de perte de confiance, car il est difficile d'activer les circuits de solidarité.

Des constats qui sont confirmés par les données sociales du diagnostic CTG, en particulier :

- Le taux moyen de pauvreté sur le territoire est de 7%, soit plus de 1 500 personnes, avec notamment 400 familles monoparentales, 200 jeunes de 16 à 25 ans, sans activité, sans projet et sans ressource ou encore 200 allocataires du RSA et 660 bénéficiaires de la prime d'activité.
- Les habitants les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles.

Face à ces constats, il convient de préciser que l'enjeu premier vise à apporter une réponse non stigmatisante à la précarité de certains habitants, à accueillir les publics fragiles et à favoriser la solidarité entre les habitants.

L'enjeu est aussi environnemental et économique, en agissant pour réduire le gaspillage alimentaire et susciter les dons des commerces alimentaires. Sans oublier le volet solidarité, en apportant un soutien aux associations caritatives, à travers la coordination de leurs actions.

Sur le plan stratégique, en faisant converger action sociale, insertion professionnelle et développement économique, une épicerie sociale et solidaire permettrait :

- D'agir en faveur de l'inclusion sociale sans assistanat, dans le respect de la dignité des personnes,
- De répondre aux besoins alimentaires de manière adaptée, diversifiée et qualitative, moyennant une participation financière et/ou une implication bénévole, ainsi que de favoriser l'accès à l'aide alimentaire aux personnes qui en sont exclues (jeunes, retraitées, travailleurs pauvres),
- De proposer un espace convivial d'accueil, d'accompagnement, d'écoute et d'échanges pour recréer des liens sociaux...
- De créer quelques postes pour le fonctionnement de l'épicerie, à destination d'habitants du territoire éloignés de l'emploi.

Une épicerie sociale et solidaire peut représenter une base d'actions sociales et solidaires allant au-delà de l'accès à des denrées alimentaires, comme : un lieu d'informations et d'orientation concernant la santé, la maîtrise des énergies... un lieu de rencontres, notamment intergénérationnelles.

Implantée au cœur du territoire, le projet d'épicerie sociale et solidaire doit être élaboré en partenariat avec les institutions et associations du territoire, afin que chaque bénéficiaire puisse avoir accès à un travailleur social, garant du secret professionnel, chargé de construire les parcours d'accompagnement.

Il est proposé de mener dès maintenant une réflexion approfondie 2022, d'un projet détaillé sous toutes ses composantes, techniques financières...

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_17-DE

En fonction des expertises nécessaires, l'appui d'un organisme œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire pourrait être sollicité.

Considérant l'avis favorable de la Commission Emploi, Action Sociale Autonomie émis lors de sa réunion plénière en date du 6 novembre 2021,

Considérant le diagnostic social mené par le Cabinet Compas sur le territoire en 2019,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de création d'une épicerie sociale et solidaire sur le territoire de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER